

LA SEYNE Au Baou Rouge, les habitants contestent le propos des pouvoirs publics qui affirment que la défense incendie du secteur « est assurée ». Ils se sont retrouvés en assemblée. Un élu propose de faire le relais.

« De quelles bornes incendie parlent-ils ? »

PAR MICHAËL GUILLON / MGUILLON@NICEMATIN.FR

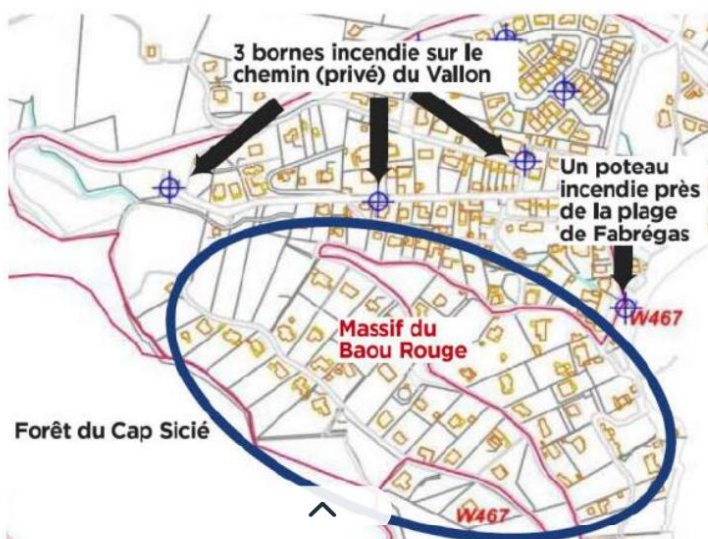
« **LA DÉFENSE** extérieure contre l'incendie du secteur est assurée par des poteaux opérationnels disposés sur le domaine public ». L'affirmation formulée par le préfet et la présidente de TPM (notre édition du 7 août), en réponse aux démarches de l'Association des propriétaires du massif (APM) du Baou Rouge pour se prémunir d'un feu de grande ampleur, a vivement fait réagir ses adhérents réunis samedi en assemblée générale.

Déjà, observe René Mouren, président de l'APM, « on ne comprend pas pourquoi la préfecture et TPM joignent leurs explications dans un communiqué commun alors que leur domaine d'intervention n'est pas le même. Par exemple, TPM n'est pas compétente pour la DFCI (défense de la forêt contre l'incendie) ». Quant à la déclaration sur la présence de poteaux incendie « opérationnels » sur le secteur concerné, le président dément : « Le seul poteau susceptible d'être utilisé pour défendre le Baou Rouge est celui situé au niveau de la plage. Je regrette que ces autorités publiques ne connaissent pas mieux le territoire sur lequel elles exercent leurs prérogatives, ou alors elles sont mal informées par leurs services », lâche le président de l'APM.

« Sans protection face à un feu venant de la forêt »

Du reste, un adhérent de l'APM estime qu'il « serait intéressant d'inviter le préfet et la Métropole à nous montrer où se trouvent les bornes incendie dont ils parlent, ainsi que le niveau de pression d'eau sur le haut de notre domaine : sans surpresseur, je n'ai qu'un bar chez moi ! ». Et ce, alors qu'il faut au moins 4 bars pour remplir un camion de pompier...

En conséquence, René Mouren réaffirme la double solution demandée pour mettre en sécurité le massif : « Fournir la pression d'eau suffisante pour alimenter des poteaux incendie que les propriétaires financent à l'intérieur de leur domaine, et que les pouvoirs publics implantent des bornes incendie sur la corniche Merveilleuse, à l'interface de la forêt et du Baou Rouge. C'est indispensable car nous sommes sous le vent



Cette cartographie (disponible sur le site Internet de la ville de La Seyne) répertorie les « hydrants » (bornes incendie, citernes...) présents sur le territoire communal. Comme le souligne l'Association des propriétaires du massif, « les bornes incendie sont toutes situées en dehors du périmètre de protection du Baou Rouge ». DR

dominant et sans protection si un feu se déclenche dans la forêt communale comme c'est arrivé plusieurs fois dans le passé. En fait, ajoute-t-il, il y a bien une citerne de 20 m³ maximum sur le parking du Jonquet, mais elle ne permettrait le remplissage que de quatre camions de pompiers... »

Un élu propose de servir de « relais »

Alors que l'APM a engagé des procédures en justice contre le préfet et la Métropole (nos éditions précédentes), le préfet et la présidente de TPM appellent au « dialogue ». « Étonnant, souligne René Mouren, car TPM a refusé la conciliation proposée par le délégué du Procureur lors d'une récente réunion de médiation ». Pour autant, les riverains disent rester ouverts à la discussion. Et ils ont reçu, samedi, l'appui du conseiller départemental Ludovic Pontone, également vice-président du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui propose de faire le « relais » de leurs attentes auprès des autorités.

« Après avoir rencontré M. Mouren au printemps, explique-t-il, j'ai pris ce dossier à cœur et

j'ai écrit au préfet pour attirer son attention sur les enjeux liés à la prévention des risques incendie dans le secteur du Baou Rouge. Pour faire émerger une réflexion collective, il est essentiel de renforcer la coordination entre les différentes parties (Métropole, services de la préfecture et association des propriétaires) et d'engager une réflexion commune »

Une réunion à la rentrée ?

L'élu seynois, qui a sollicité un rendez-vous en ce sens auprès du préfet, ajoute avoir croisé le représentant de l'État sur le feu de Carcès ces derniers jours : « J'ai confirmé de vive voix cette demande d'entretien et il s'est montré attentif ; il semble d'accord sur le principe d'une réunion en septembre ou octobre. Et je m'engage à chercher toutes les voies pour aboutir dans ce dossier », assure Ludovic Pontone.

Saluant l'initiative du conseiller départemental, René Mouren note d'ailleurs que c'est « le seul représentant des autorités publiques qui a accepté de participer à notre assemblée générale, et ce dans la continuité du soutien et de l'écoute apportés ces derniers mois ».